

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTRANGER

Déminage radar

La société russe Radioavionika JSC de Saint-Petersbourg a développé un prototype de radar à bande ultra-large dénommé Geo-3 pour la détection des mines enfouies. Le système, qui a été testé en décembre 1999 à proximité de Grozny, peut repérer toutes les catégories de mines, y compris les mines non magnétiques. Son émission de signal ne provoque pas le déclenchement des détonateurs électroniques. Il met à profit une base de données pour l'identification des objets repérés. Une version portable pourrait être utilisée pour détecter les caches derrière les cloisons. (TTU Europe, 21 décembre 2000).

Sondage en Suède

Selon l'institut Temo, 62% des Suédois étaient en faveur, à la fin de l'année 2000, de la Force d'intervention rapide de l'Union européenne, alors que 29% y étaient opposés et que 9% restaient indifférents. Cet engouement envers les opérations de maintien de la paix au sein de l'Union européenne apparaît en contradiction avec l'opinion des Suédois touchant à l'Union européenne. En effet, selon le même sondage, 45% se déclarent satisfaits que la Suède soit membre de l'Union européenne, mais 39% estiment qu'il s'agit d'un mauvais choix et que 16% sont indécis. Au mois de mai 2000, 28% étaient favorables à une entrée de la Suède dans l'OTAN, alors que 45% y étaient franchement opposés. (TTU Europe, 4 janvier 2001).

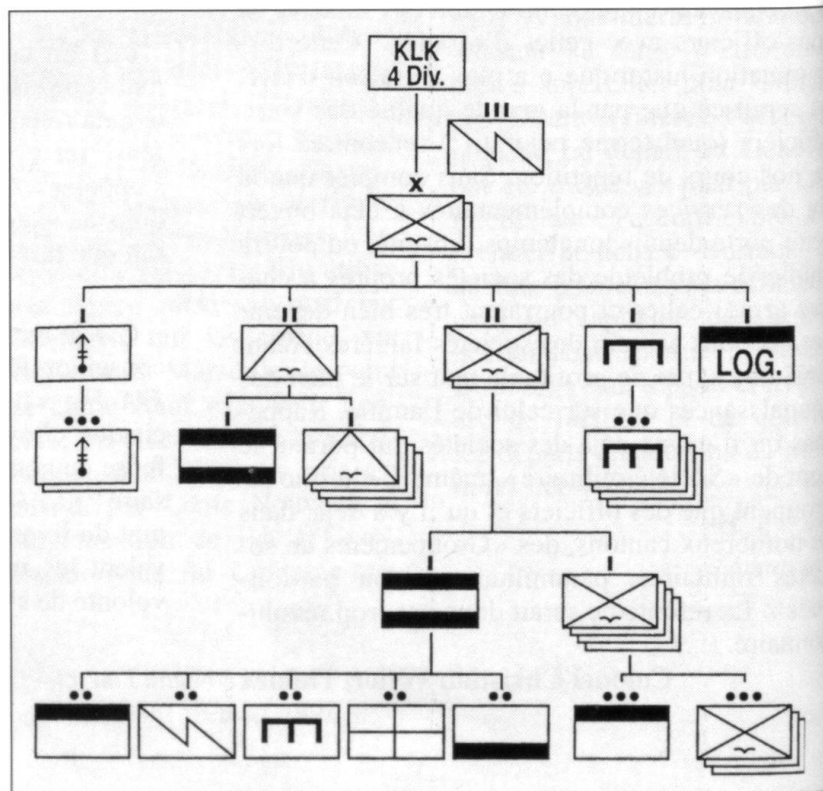
Les forces armées d'Israël

Pour une population de moins de 6 millions d'habitants, l'Etat hébreu possède une armée de 175 000 hommes et femmes, dont environ 140 000 conscrits. A 18 ans, les jeunes gens accomplissent leur service national qui dure 3 ans (2 ans pour les jeunes filles). Pour les officiers, ainsi que pour ceux qui ont bénéficié d'une sursis de fin d'étude, le service national dure une année supplémentaire. Israël peut, en outre, compter sur une réserve de plus de 450 000 hommes et femmes, rapidement mobilisables en cas de crise: les délais s'échelonnent entre 24 et 72 heures. Les hommes jusqu'à 42 ans, les femmes jusqu'à 24 ans (à l'exception des mères de famille) sont astreints, toutes les années, à une période qui peut varier entre 30 et 60 jours. Pendant l'intervention au Liban, elle

a été de 90 jours... (Jean-Pierre Husson: *Encyclopédie des forces spéciales du monde*. T. I, pp 246-247).

Allemagne: nouvelles structures de l'Armée de terre

A la mi-octobre 2000, le ministre allemand de la Défense a publié les grandes lignes des nouvelles structures de la Bundeswehr qu'il avait lancée en juin 2000. Cette réforme, qui fera passer le nombre d'appelés de 135 000 à 77 000 évite la professionnalisation complète, puisque la Bundeswehr compte 60% de professionnels. La disparition du service militaire reste un tabou... Cette réforme, selon certains observateurs, est un étape, puisque l'abandon de la conscription est écartée, faute de majorité dans ce sens.



L'actuel corps aéroporté allemand.

Contrairement aux premiers projets, le nombre des divisions n'est pas réduit :

■ L'Armée de terre comprendra 8 divisions, soit 5 divisions mécanisées, une division pour les opérations spéciales (DSO), une division aéromobile (DLO) et un commandement de l'Armée de terre (HTrKdo).

■ En temps de paix, 3 des divisions mécanisées comprendront 2 brigades d'active et 1 brigade non active ; à l'engagement, 1 brigade polonaise sera subordonnée à la 4^e division, la brigade franco-allemande à la 5^e division. L'Armée de terre comprendra donc 9 brigades mécanisées d'active et 2 brigades de chasseurs de montagne. Le nombre de *Leopard* pourrait tomber à moins de 1200 contre plus de 3000 aujourd'hui.

■ La division pour les opérations spéciales coiffera la commandement des forces spéciales (KSK) et 2 brigades aéroportées.

■ La division aéromobile comprendra la brigade mécanisée aéromobile «Fritzlar» et la brigade d'aviation de l'Armée de terre «Mendig». Tous les moyens aériens de l'armée de terre se trouvent dans une même Grande Unité.

■ En temps de paix, le commandement des troupes de l'Armée de terre conduit les armes d'appui et les formations de logistique des divisions, qui sont organisées en brigades.

■ Le combat interarmes se mène au niveau de la brigade mécanisée.

■ Avec 10 brigades, il sera possible d'assumer, sans mobilisation, deux engagements indépendants de longue durée.

Le changement se remarque surtout dans la dissolution des troupes de division et de corps qui seront articulées de manière différente. Les états-major de corps d'armée n'auront plus à assumer la conduite de troupes. La conduite des divisions de l'Armée de terre, comme celle de Grandes Unités multinationales sera assumée par le commandement des troupes de l'Armée de terre. (ASMZ, 1/2001).

Force de police européenne : l'exemple du Kosovo

Adopté au Conseil de Nice sous présidence française, le document sur la gestion non militaire des crises, qui puise largement ses références dans le langage militaire, crée une force «projetable» de 5000 policiers, dont 1000 déployables en 30 jours. (TTU Europe, 18 janvier 2001).

Etats-Unis : des missions pour la réserve

Le Secrétariat à la défense américain va autoriser les réservistes ainsi que les membres de la Garde nationale à prendre part aux missions de dissuasion. Ils pourraient très bientôt occuper des fonctions sur les sites de commande et de contrôle des armements nucléaires. (TTU Europe, 18 janvier 2001).

SUISSE

Décisions sur le cadre et les limites de l'Armée XXI (suite)

Le 31 mai 2000, le Conseil fédéral approuvait les directives

politiques concernant le Plan directeur de l'armée XXI, laissant volontairement certaines questions en suspens, afin que le Département de la défense puisse affiner sa planification. A mi-décembre 2000, il a pris des décisions sur le cadre et les limites des directives politiques concernant le Plan directeur de l'Armée XXI (Première partie, voir RMS, février 2001).

■ L'obligation de servir.-

En maintenant dans la loi la limite supérieure des jours de service à 330 jours, le Conseil fédéral préserve sa liberté d'action (dont il dispose déjà) dans l'éventualité de devoir faire face à des situations de crise. Les 280 jours de l'obligation de servir permettent de préserver l'équilibre entre l'efficacité de l'armée et la charge qu'elle fait peser sur l'économie nationale. Un fractionnement des écoles de recrues pour les personnes aux études sera examiné. La durée de l'obligation de servir de 300 jours pour les quelque 3000 militaires en service long engagés par classe de recrutement se justifie par les avantages que procure l'accomplissement plus rapide des obligations militaires.

■ **La réserve.-** Elle se compose de quelque 80000 militaires. Elle porte sur 4 classes d'âge pour les militaires qui ont déjà effectué leurs cours de répétition et 10 classes d'âge pour les militaires en service long. Le fait de repousser des cours de répétition reporte d'autant l'incorporation dans la réserve. Ces militaires sont équipés de leur matériel personnel. Seul le matériel de corps nécessaire pour collaborer avec les militaires accomplissant effectivement leur service



La « Maison Armée XXI » à Berne où se planifie la nouvelle armée.

sera renouvelé. Le renouvellement du reste du matériel de corps est évalué avant la fin de la période d'utilisation. La réserve est organisée en formations. Les officiers supérieurs et les capitaines suivent, chaque année, au maximum 5 jours de cours de perfectionnement. La réserve donne une grande liberté de manœuvre.

■ **Le commandement de l'armée.**— A sa tête également, la nouvelle armée dispose de nouvelles structures de commandement et des responsabilités clairement définies. Le chef de l'Etat-major général et les chefs des deux forces armées constituent le commandement de l'armée. Afin d'éviter toute confusion avec le commandant en chef de l'armée, lequel est élu par le Parlement en temps de guerre, le chef de l'Etat-major général a le grade de commandant de corps.

■ **Bataillons/groupes.**— En situation normale, les bataillons et les groupes sont subordonnés aux brigades d'instruction; en tant que modules, ils peuvent

être rassemblés en fonction des missions. Ces groupements ad hoc sont dirigés par des états-majors de division territoriale ou de brigade. C'est dans le cadre des brigades d'instruction que sont donnés les cours militaires d'instruction et de perfectionnement. Ce système assure une instruction uniforme et spécifique aux différentes armes. Il garantit un ancrage régional et permet aux états-majors d'engagement et à leur personnel de milice de se concentrer sur les tâches de commandement.

■ **Engagements de soutien à la paix.**— Les opérations de soutien à la paix à l'étranger sont garanties par la mise sur pied de militaires dont le nombre peut atteindre 1600 par année, en deux relèves. Ces formations, composées de volontaires, n'ont pas un statut définitif. Elles ne sont pas disponibles en permanence. Constituées selon le principe de la modularité, elles sont mises sur pied en fonction des besoins et regroupent des militaires professionnels et du personnel de milice.

■ **Les finances.**— Lors de la phase de transition vers l'Armée XXI, les dépenses annuelles pour la défense se monteront à environ 4,3 milliards de francs, conformément au Rapport du Conseil fédéral du 2 octobre 2000 sur la planification financière 2000 à 2004. Pour les années suivantes, le DDPS et le Département fédéral des finances soumettront des propositions concrètes.

Autres données sur Armée XXI

■ Il faut placer dans leur contexte les effectifs de 120 000 hommes fixés pour l'Armée XXI. Dans ce chiffre sont compris les recrues (environ 20 000 par année), les instructeurs et les gardes-fortifications. Dans l'armée (y compris les Forces aériennes), on ne trouvera donc que quelque 90 000 hommes. Vu ces nouveaux effectifs, il faudra redéfinir la notion de subsidiarité, les obligations de la Confédération et des cantons.

■ Les cantons ne pourront donc pas garder leurs troupes comme aujourd'hui. Forcément, les décisions feront mal, mais il ne faudrait pas que les partisans d'une défense crédible se divisent et se déchirent à propos de cette restructuration...

■ Dans l'Armée XXI, il devrait y avoir des brigades d'application (brigades-écoles) et des brigades d'engagement. Les bataillons devraient être subordonnés aux brigades d'application, puisqu'ils feraient deux cours consécutifs d'instruction, le troisième étant consacré au combat interarmes dans le cadre de la brigade d'engagement à laquelle ces bataillons seraient attribuées de manière fixe.